



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mai 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Au paragraphe 14 de sa résolution [2648 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, en consultation étroite avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), y compris le Service de la lutte antimines et le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, de rendre compte des progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant aux objectifs de référence définis dans la déclaration du Président du Conseil en date du 9 avril 2019 ([S/PRST/2019/3](#)). Ces objectifs de référence ont été établis pour permettre au Conseil de déterminer dans quelle mesure l'embargo sur les armes vient étayer les éléments pertinents de la réforme du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de la gestion des armes et munitions. La présente lettre fait le point sur les progrès accomplis au regard des cinq grands objectifs de référence depuis ma lettre datée du 14 juin 2022 ([S/2022/489](#)).

Une équipe d'évaluation du Secrétariat de l'ONU s'est rendue en République centrafricaine du 7 au 11 mars 2023. La présente lettre rend compte de la teneur des consultations tenues par l'équipe du Secrétariat avec les autorités centrafricaines, la MINUSCA, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, la Banque mondiale, la communauté diplomatique basée à Bangui et la société civile centrafricaine, y compris les groupes de femmes.

Comme suite aux demandes formulées par les autorités centrafricaines et en reconnaissance des progrès accomplis au regard des objectifs de référence, le Conseil de sécurité a été appelé depuis 2019 à apporter des ajustements importants aux mesures d'embargo sur les armes. Plus récemment, dans sa résolution [2648 \(2022\)](#), le Conseil a décidé que les procédures d'approbation mises en place dans le cadre de l'embargo ne s'appliqueraient plus ni à la livraison d'armes et de munitions ni à la fourniture d'une assistance connexe aux forces de sécurité du pays, dont les services publics civils chargés du maintien de l'ordre. Il a en outre décidé que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine devrait rester informé de la livraison d'armes et de munitions, de véhicules et de matériels militaires, ainsi que de la fourniture d'une assistance connexe.

Tout en prenant acte de l'assouplissement marqué de l'embargo sur les armes à destination du pays, le Gouvernement de la République centrafricaine a néanmoins continué de demander la levée complète de cette mesure, et ce, plus récemment lors de la 9265^e séance du Conseil de sécurité le 21 février 2023. À cet égard, les autorités



nationales ont à nouveau exprimé les inquiétudes que leur inspiraient le renforcement de l'arsenal militaire des groupes armés ainsi que la présence persistante des combattants étrangers. Dans le communiqué publié à l'issue de sa 1116^e réunion tenue le 31 octobre 2022 sur la situation en République centrafricaine et les opérations de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a « réitér[é] sa demande de levée de l'embargo sur les armes imposé à la [République centrafricaine] pour permettre aux [f]orces de défense et de sécurité nationales [du pays] de s'acquitter effectivement de leur mandat constitutionnel de défense et de protection du pays et de ses citoyens ». Le Conseil de paix et de sécurité a également encouragé les autorités centrafricaines à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs de référence afin de faciliter la levée totale de l'embargo. Lors de consultations au Conseil de sécurité, les membres africains ont salué la décision du Conseil d'assouplir fortement l'embargo sur les armes. Ils se sont par ailleurs félicités des mesures prises par les autorités centrafricaines pour renforcer le système de gestion des armes et des munitions du pays et ont déclaré soutenir la demande de la République centrafricaine tendant à une levée complète de l'embargo.

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine continue de jouer un rôle essentiel dans la gestion des notifications et des demandes de dérogation à l'embargo sur les armes. Depuis le 5 décembre 2013, date de l'imposition de cette mesure, le Gouvernement centrafricain a présenté au Comité 22 demandes de dérogation et 26 notifications. De leur côté, les États Membres et les organisations internationales, notamment la MINUSCA, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union européenne, lui ont adressé 73 demandes de dérogation et 125 notifications. À ce jour, le Comité a approuvé toutes les demandes de dérogation qui lui ont été soumises dans le cadre de l'embargo sur les armes. Au total, le nombre d'armes et de munitions approuvées ou notifiées au Comité depuis décembre 2013 s'élève à environ 28 922 armes et 34 638 297 cartouches (dont 8 176 armes et 5 283 668 cartouches depuis juin 2022). Les forces armées nationales restent le principal destinataire des livraisons d'armes et de munitions, devant les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie).

Les progrès accomplis par les autorités centrafricaines dans la réalisation des objectifs de référence doivent être appréciés à l'aune des évolutions intervenues dans le pays sur les plans politique, sécuritaire et socioéconomique. Comme indiqué dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité en février ([S/2023/108](#)), le Gouvernement centrafricain a continué à prendre des mesures pour mieux s'approprier le processus de paix, sur fond de tensions politiques et socioéconomiques persistantes. Les autorités nationales ont notamment arrêté, en coordination avec les parties prenantes nationales et internationales, les modalités et le calendrier de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 à l'aide de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le 6 décembre 2022, le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadera, a présidé une cérémonie tenue pour marquer la dissolution de quatre des 14 groupes armés signataires de l'Accord politique : le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice, l'Union des forces républicaines et l'Union des forces républicaines fondamentales. Le 28 avril 2023, le Président a présidé une seconde cérémonie marquant la dissolution de cinq autres groupes armés sur les 10 signataires restants : la Séléka renouée pour la paix et la justice, Révolution et justice (aile Belanga), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, le Front démocratique du peuple centrafricain et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique. Le 24 mars 2023, avec le concours de

la MINUSCA, le Premier Ministre Félix Moloua, a présidé une réunion destinée à promouvoir la mise en œuvre au niveau local du processus de paix et du processus politique, qui a abouti à la revitalisation des mécanismes locaux de mise en œuvre du processus de paix.

Sur le plan sécuritaire, la situation dans tout le pays est restée instable. Les affrontements militaires se sont poursuivis, en particulier entre les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement et les forces de défense nationale et de sécurité intérieure soutenues par d'autres agents de sécurité. Dans ce contexte, entre le 15 juin 2022 et le 5 avril 2023, 30 incidents liés à des engins explosifs (dont la première attaque confirmée à l'engin explosif improvisé) ont été signalés, tout comme l'utilisation supposée de drones. Dans son rapport à mi-parcours de février 2023 (S/2023/87), le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2648 (2022) a relevé que le recours aux engins explosifs – des engins explosifs improvisés aux bombes artisanales larguées par avion en passant par les mines conventionnelles antivéhicules, antichars et antipersonnel – était de plus en plus fréquent. Alors que les auteurs de ces actes restent encore inconnus, les cibles principales étaient les forces armées nationales et autres agents de sécurité ainsi que les civils.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence A

L'objectif de référence A porte sur la mise en œuvre effective, par le Gouvernement centrafricain, dans la limite des ressources budgétaires disponibles, du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, en particulier en ce qui concerne la réinsertion socioéconomique des anciens membres de groupes armés et l'intégration de ceux dont les antécédents ont été vérifiés dans tous les corps habillés.

Depuis ma lettre du 14 juin 2022, le Gouvernement centrafricain a poursuivi l'action menée pour mettre en œuvre le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. L'unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et de rapatriement, créée auprès de la Présidence de la République à la fin de 2016, a continué de centrer ses efforts sur les groupes armés qui sont restés attachés à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019 ainsi que sur les factions ou éléments dissidents qui se sont dissociés de la Coalition des patriotes pour le changement et ont exprimé leur volonté de participer au programme national.

Depuis ma dernière évaluation, des activités de désarmement et de démobilisation ont été menées dans les préfectures du Haut-Mbomou, de la Haute-Kotto, de Lim-Pendé, du Mbomou, de la Nana-Grébizi, de la Ouaka et de l'Ouham. Ces opérations, menées entre août 2022 et avril 2023, ont permis l'identification de 431 combattants (dont 38 femmes) pouvant bénéficier du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, qui ont ensuite été désarmés et démobilisés. Dans ce cadre, 380 armes, 25 grenades et autres engins non explosés ainsi que 18 243 cartouches ont été collectés.

Lorsque le projet pilote du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement a été lancé à la mi-2017, on estimait que quelque 5 000 ex-combattants pourraient en bénéficier. Toutefois, dans sa dernière évaluation réalisée en 2021, l'unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement a porté ce nombre à 7 000, en raison principalement des combattants supplémentaires ayant rejoint la Coalition des patriotes pour le changement après décembre 2020. À la mi-avril 2023, 4 308 ex-combattants (dont 257 femmes) avaient été désarmés et démobilisés au total depuis le lancement officiel du programme national en décembre 2018. Si l'on ajoute

les 439 éléments désarmés et démobilisés au cours de la phase pilote de la mi-2017, le nombre total des ex-combattants désarmés et démobilisés s'élève à 4 747. En tout, 3 168 armes, 1 617 grenades et autres munitions non explosées, 153 obus de mortier, 327 roquettes et 157 929 cartouches ont été collectés.

Alors que certains interlocuteurs se sont inquiétés de l'existence possible d'activités de désarmement parallèles isolées dans les zones de conflit, le Gouvernement centrafricain a souligné les efforts faits pour régler la question des combattants qui ont été désarmés par les autorités à Bambari en 2022 en dehors du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Du 3 au 6 avril, 80 de ces combattants (dont 3 femmes) dont les armes avaient été récupérées et qui pouvaient donc bénéficier du programme national, ont été désarmés et démobilisés. Dans ce cadre, 66 armes, 4 569 cartouches de différents calibres et 1 grenade ont été collectées.

Les ex-combattants désarmés et démobilisés ont tous été régulièrement enregistrés et reçu à temps l'allocation de démobilisation et de réinsertion de trois mois. Les autorités nationales et la MINUSCA ont indiqué que le délai entre la démobilisation des combattants et le début du processus de réintégration avait connu une diminution constante, passant d'environ 12 à 6 mois. Au 1^{er} avril, la réintégration socioéconomique de 1 753 ex-combattants (dont 125 femmes) avait été menée à bien depuis le lancement du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. En mars 2023, 1 059 ex-combattants – sur un objectif de 1 218 éléments (dont 58 femmes) – participaient effectivement à des formations professionnelles à Bangassou, Bangui, Birao, Bouar, Bossembele, Bria, Ouanda Djallé, Markounda et Zémio dans la perspective de leur réintégration socioéconomique.

Le financement du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement est pour l'essentiel assuré par les bailleurs de fonds internationaux. Les États-Unis d'Amérique contribuent à soutenir le programme national depuis son lancement. La subvention versée par ce pays pour financer les activités de désarmement et de démobilisation a fait l'objet d'une prolongation de trois mois sans coût supplémentaire jusqu'au 30 juin 2023. De son côté, la MINUSCA continuera à appuyer les activités de désarmement et de démobilisation.

Depuis 2017, la réintégration économique est financée par la Banque mondiale dans le cadre du projet de réintégration des ex-combattants et par l'unité chargée de l'application du programme national par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution qui sont l'Organisation internationale pour les migrations et l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (organisation non gouvernementale internationale). Toutefois, ce projet d'un montant de 30 millions de dollars, qui vise à réintégrer quelque 4 000 éléments, se terminera à la fin du mois de juin 2023. L'équipe d'évaluation du Secrétariat a été informée que la Banque mondiale travaillait à l'élaboration d'un nouveau projet quinquennal de soutien socioéconomique d'un montant de 90 millions de dollars, qui prévoira la poursuite du soutien à la réintégration socioéconomique au profit des ex-combattants et des communautés locales. Ce nouveau projet devant être approuvé vers la fin de l'année, un déficit de financement est à prévoir pendant la période intermédiaire. Les autorités nationales ont expliqué à l'équipe d'évaluation qu'une proposition de projet pour le Fonds pour la consolidation de la paix était en cours de finalisation par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de combler ce déficit.

L'action menée pour intégrer les ex-combattants dans le secteur de la sécurité se sont poursuivies. Le Comité technique national chargé de l'intégration des ex-

combattants dans les forces de défense et de sécurité, créé en septembre 2020, a repris ses activités en novembre 2022. Les travaux du Comité portent également sur la question de la réincorporation des anciens membres des forces de défense et de sécurité qui avaient rejoint des groupes armés. En ce qui concerne le processus de sélection des ex-combattants susceptibles d'être intégrés dans le secteur de la sécurité du pays, un système de contrôle structuré et normalisé de vérification des antécédents doit encore être mis en place.

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation prévoyait la mise en place d'unités spéciales mixtes de sécurité pour une période de transition initiale de 24 mois. Les unités prévues devaient compter environ 2 000 éléments au total et être composées chacune à 40 % de forces gouvernementales et à 60 % d'éléments d'anciens groupes armés (environ 400 ex-combattants, 200 éléments des Forces armées centrafricaines et 66 éléments de la police et de la gendarmerie). À ce jour, des ex-combattants des unités spéciales mixtes de Bouar et de Paoua ont été présélectionnés après un examen médical et transférés à Bangui pour recevoir une formation de base au Camp Kassaï. Les autorités nationales ont indiqué qu'à l'issue de cette formation, ces éléments seraient intégrés dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure. Un autre groupe d'éléments de Ndélé et de Birao est en cours de présélection pour suivre le même programme que ceux des unités de Bouar et de Paoua. Les ex-combattants qui n'ont pas été choisis pour être intégrés dans ce cadre ont été sélectionnés pour bénéficier d'activités de réintégration socioéconomique soutenues par l'Union européenne, par l'intermédiaire de la Fondation suisse de déminage. L'équipe d'évaluation a été informée que les futures activités liées aux unités spéciales mixtes ne pourraient pas se poursuivre faute de ressources suffisantes.

Parallèlement au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, la MINUSCA a continué de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la violence de proximité, en partenariat opérationnel avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ces programmes prévoient diverses activités : formation professionnelle ; aide au démarrage d'activités génératrices de revenus ; sensibilisation à la cohésion sociale ; travail contre rémunération ; collecte d'armes. Sont ciblés les éléments affiliés à des groupes armés qui ne répondent pas aux conditions requises pour être admis à participer au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, les jeunes enclins à la violence et très exposés au risque d'être recrutés par des groupes armés, ainsi que d'autres membres de la communauté, l'accent étant mis sur les femmes.

Depuis ma lettre du 14 juin 2022, ces programmes ont continué à cibler neuf préfectures (Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Kémo, Nana-Mambéré, Mbomou, Nana-Grébizi, Ombella-Mpoko, Ouham et Vakaga) et 20 sous-préfectures, ainsi que divers quartiers de Bangui et de sa périphérie, signe de l'extension des activités de la capitale aux chefs-lieux régionaux et aux villes.

En avril 2023, 4 321 personnes (dont 2 118 femmes) participaient à des projets de lutte contre la violence de proximité à travers le pays. Depuis le lancement, fin 2015, des programmes de lutte contre la violence de proximité, plus de 30 000 personnes (dont 34 % de femmes) ont participé à de telles activités. Dans ce cadre, 597 armes de guerre, 15 102 armes artisanales, 28 437 cartouches et 829 engins non explosés ont pu être collectés.

Le 24 février, le Premier Ministre s'est rendu à Sam Ouandja dans la préfecture de la Haute-Kotto, près de la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan, aux côtés de représentants de la MINUSCA, d'institutions spécialisées des Nations Unies et des partenaires de développement pour faire le point collectivement sur les

premiers signes de reprise et de stabilisation dans la région, depuis le déploiement des contingents de maintien de la paix en août 2022. Cette visite a marqué une étape importante dans l'extension de l'autorité de l'État dans une région où aucun représentant de l'État ne s'était déplacé depuis 20 ans. La visite a permis de mettre en évidence le rôle des activités de lutte contre la violence de proximité dans la consolidation de la cohésion sociale et la mise en place des fondements d'une paix durable dans la région, grâce à la fourniture d'infrastructures éducatives et d'infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène, tout en renforçant les compétences professionnelles des groupes cibles. Depuis décembre 2022, le programme de lutte contre la violence de proximité a permis de lancer des projets offrant des perspectives d'emploi temporaire à 800 jeunes (dont 60 % de femmes) à Sam Ouandja.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence B

L'objectif de référence B a trait à l'établissement, par le Gouvernement centrafricain, d'un document de planification indiquant en détail les besoins des autorités centrafricaines concernant les installations de stockage d'armes et de munitions, la formation des membres des forces de défense et de sécurité et la vérification de leurs antécédents, afin d'assurer la gestion de ces armes et munitions et de ces installations, et à l'adoption de mesures concrètes pour accroître de manière satisfaisante les capacités de stockage et de gestion et pour former efficacement les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, en vue de répondre aux besoins finaux des autorités nationales définis dans le document de planification.

Le Gouvernement centrafricain a élaboré un document de planification en 2019. Dans ce document, le Gouvernement estime qu'à l'horizon 2023, il lui faudra 295 installations pour y stocker 28 826 armes et au moins 9 492 562 cartouches, et 1 180 agents formés et aux antécédents vérifiés pour assurer le stockage et la gestion de ces armes et munitions. Au cours de la visite de l'équipe d'évaluation du Secrétariat, les autorités nationales ont indiqué qu'elles travaillaient à la mise au point définitive d'un nouveau document de planification. Ce nouveau document devrait se nourrir des conclusions spécifiques issues de l'évaluation de base complète de la gestion des armes et des munitions au niveau national, menée par les autorités nationales en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en 2022 et portant sur les besoins et les activités stratégiques pour la période 2023-2028. En février, les participants à un atelier national ont examiné les conclusions de l'évaluation de base de 2022 et confirmé l'engagement des autorités nationales à continuer d'améliorer le cadre réglementaire en matière de gestion des armes et des munitions.

Depuis 2014, la MINUSCA a soutenu les autorités nationales en construisant 59 installations de stockage temporaires pour les armes et les munitions et en remettant en état plus de 64 autres installations. Depuis juin 2022, 19 activités visant à remettre en état des installations de stockage d'armes et de munitions ont été menées sur 11 sites dans tout le pays. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines a confirmé que le dépôt régional de Bouar avait été entièrement reconstruit en décembre 2022.

Les autorités nationales ont indiqué, pendant la visite d'évaluation, qu'un projet détaillé de développement et de normalisation des infrastructures militaires, existant depuis juin 2021, prévoyait la construction d'installations permanentes de stockage d'armes et de munitions et précisait les ressources nécessaires à la mise en œuvre.

Au cours de la période considérée, la MINUSCA, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a continué de soutenir les activités liées au stockage des armes et des munitions, ainsi qu'à la formation du personnel à la gestion et à l'élimination des armes, des munitions et des engins explosifs. Lors de sa précédente visite au camp

Kassaï en 2022, l'équipe d'évaluation du Secrétariat avait constaté que les munitions et les explosifs n'étaient pas tous stockés correctement, ce qui représentait un risque pour la sécurité de l'ensemble du personnel présent sur le site. Au cours de la visite de cette année, l'équipe a observé qu'un périmètre de sécurité doté d'une barrière anti-explosion défensive avait été construit autour de la zone de stockage afin de parer à de tels aléas. Au Camp Kassaï, l'équipe a visité un entrepôt de munitions (où se trouvaient également des munitions obsolètes vouées à la destruction) et une salle de classe servant à former le personnel à la gestion des armes, des munitions et des engins explosifs.

L'équipe d'évaluation a constaté que la coopération entre les autorités nationales et le Service de la lutte antimines était forte et les autorités nationales ont fait part de leur satisfaction à cet égard. Depuis ma lettre du 14 juin 2022, le Service de la lutte antimines a procédé à 62 visites de contrôle de la qualité dans des installations de stockage d'armes et de munitions à Babouoa, Bangui, Bambari, Beloko, Boali, Bouar, Damara, Grimari, Kaga Bandoro, Sibut et Yaloké. Ces visites s'effectuent conjointement avec des représentants de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et des officiers supérieurs des Forces armées centrafricaines.

Le Service de la lutte antimines dispense une formation aux normes internationales en matière de gestion et d'élimination des armes, des munitions et des engins explosifs. Depuis juin 2022, le Service a formé 115 membres supplémentaires des forces de défense nationale et de sécurité intérieure à la gestion des armes et des munitions. Au total, ce sont 567 membres de ces forces qui ont ainsi été formés à la gestion des armes, des munitions et des engins explosifs depuis 2014. En outre, en mars 2023, il a assuré diverses formations sur la neutralisation des explosifs et munitions à l'intention de 22 nouveaux stagiaires des Forces armées centrafricaines (dont 1 femme).

Les autorités nationales ont expliqué que le nombre actuel de personnes formées affectées aux installations de gestion des armes et des munitions (quelque 160 éléments) était suffisant pour répondre aux besoins des forces de défense nationale et de sécurité intérieure. Par contre, elles ont reconnu qu'elles continuaient de rencontrer des difficultés pour assurer une bonne gestion des membres du personnel ayant été formés, situation en partie imputée au manque de perspectives de carrière qui leur sont ouvertes dans la gestion des armes et des munitions. Elles sont toutefois convaincues que d'autres réformes permettront de mieux gérer le personnel en termes de progression, de promotion et de mutation professionnelles.

Depuis ma lettre du 14 juin 2022, le Gouvernement centrafricain n'a pas encore mis en place de procédure normalisée de vérification des antécédents dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure pour sélectionner et évaluer les membres du personnel chargés de la gestion des armes et des munitions. Lors de la visite d'évaluation du Secrétariat, les autorités nationales ont indiqué que, pour l'instant, la procédure standard de vérification des antécédents actuellement en vigueur dans les forces armées nationales continuait d'être appliquée.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence C

L'objectif de référence C porte sur la finalisation par le Gouvernement centrafricain d'un protocole relatif à l'enregistrement et à la gestion des armes livrées à ses forces de défense nationale et de sécurité intérieure. Il concerne également la mise en place d'un système de réception individuelle des armes et d'un mécanisme permettant l'application de mesures de responsabilité individuelle en cas de perte, de vol ou de détournement d'armes, ainsi que l'adoption de mesures concrètes en vue de

maîtriser l'enregistrement et la gestion des armes et, en cas de mauvaise gestion des armes, de procéder à une enquête conformément au droit national.

Les autorités nationales ont poursuivi l'élaboration de plusieurs décrets pour l'application de la loi n° 20.021 sur le régime général des armes classiques, leurs pièces, composantes et munitions en République centrafricaine, promulguée par le Président le 7 août 2020. Au cours de la période considérée, en attendant la publication du décret sur les transferts, les autorités nationales ont continué à appliquer les directives techniques, adoptées en 2019, relatives à la vérification des armes et munitions entrant dans le pays. La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a expliqué que ce décret et les autres protocoles n'avaient pas encore été finalisés parce que l'alignement et l'harmonisation des procédures étaient en cours.

Les autorités centrafricaines ont fait des progrès notables sur la question de la forme que prendrait le marquage des armes à l'échelle nationale ainsi que sur celle du plan national et des normes de traçage pour les armes appartenant à l'État. Lors de la visite d'évaluation, les autorités nationales ont indiqué que la forme du marquage avait été approuvée par décret le 7 septembre 2022. Un projet pilote soutenu par l'ONUSD et mené du 8 au 16 septembre en coopération avec le Service de la lutte antimines a permis de procéder au marquage de 510 armes, collectées dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, avec des marques propres pour les Forces armées centrafricaines, la police, la gendarmerie, les douanes et les eaux et forêts. Les autorités nationales se sont engagées à poursuivre les activités de marquage pour un plus grand nombre d'armes utilisées par la police et la gendarmerie.

L'unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement a informé la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre de son intention de marquer toutes les armes collectées dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et stockées au camp de M'Poko. Toutefois, les autorités ont souligné que la continuité du soutien international en matière de ressources serait nécessaire pour poursuivre le marquage des armes légères et financer les capacités supplémentaires destinées au marquage des armes lourdes, ainsi que dans les zones de Bossangoa, Bouar, Bria et Sibut, en dehors de Bangui. Dans ce contexte, le 21 mars, un troisième dispositif de marquage des armes a été offert aux autorités nationales par le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes. Ce don a été suivi d'une formation de trois jours au marquage des armes et à la tenue de registres à l'intention de 10 membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure (dont 3 femmes).

Lors de sa visite de l'armurerie des Forces armées centrafricaines situé au camp de Roux, l'équipe d'évaluation du Secrétariat a constaté qu'un système de registres nominatifs était en place pour le retrait et le retour des armes au dépôt central. Ce système se compose de registres au format papier, où sont consignés les renseignements relatifs au personnel militaire (noms, grades, numéros de matricule, numéros d'identification nationaux, armes attribuées).

En ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme permettant l'application de mesures de responsabilité individuelle, l'équipe d'évaluation a été informée par les autorités nationales qu'en cas de perte ou de vol d'armes, le Code pénal, le Code de justice militaire et les règles de discipline militaire permettaient l'application de sanctions individuelles. Les autorités nationales ont indiqué que le Code de justice militaire s'appliquait à tous les membres du personnel en tenue et du personnel civil

des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, qui commettent de tels actes dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence D

L'objectif de référence D concerne l'achèvement, par le Gouvernement centrafricain, de la mise en place opérationnelle de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et le commencement des travaux de la Commission.

La Commission a progressé dans la mise en œuvre du plan d'action national, notamment en assurant la présidence du Comité de coordination des mécanismes de contrôle et gestion des armes et munitions en République centrafricaine, qui a été créé le 26 février 2021. Des questions telles que la forme que doit prendre le marquage des armes au niveau national, le projet pilote de marquage ainsi que l'élaboration des décrets correspondants et le suivi de leur mise en application sont examinées dans le cadre de cet organe. Au cours de la visite, le personnel technique de la Commission a informé l'équipe d'évaluation qu'il préparait le rapport que le Gouvernement devait présenter au Conseil d'ici au 15 mai 2023 sur les progrès réalisés en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, conformément à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, ainsi que la gestion des armes et des munitions.

Forte d'un personnel de 22 personnes, la Commission dispose d'une enveloppe de 220 millions de francs CFA (320 608 dollars), prélevée sur le budget national, pour mettre en œuvre le plan d'action national. Cette somme est principalement destinée à financer les dépenses de fonctionnement et les salaires du personnel. Les activités opérationnelles décrites dans le plan d'action national restent en grande partie financées par les bailleurs de fonds internationaux.

En 2022, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre prévoyait de créer quatre antennes régionales à Bossangoa, Bouar, Bria et Sibut en vue de faciliter la mise en œuvre du plan d'action national relatif aux armes légères et de petit calibre sur tout le territoire. La Commission a indiqué que le personnel serait bientôt déployé dans ces antennes dans le cadre de la décentralisation de son organisation, mais que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour en financer les activités, car le Gouvernement ne sera en mesure de couvrir que les dépenses de personnel et de fonctionnement. Dans ce cadre, la MINUSCA a prévu de soutenir la Commission en mettant à la disposition de ses antennes régionales d'ici à juin 2023 des véhicules et du matériel de bureau, pour un montant total de 249 000 dollars. Par ailleurs, la Commission met en œuvre une autre campagne visant à sensibiliser la population à la remise volontaire des armes et des munitions, qui a débuté à Bouar le 10 avril 2023.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence E

L'objectif de référence E a trait à l'établissement d'un protocole relatif à la collecte, à la destruction ou au transfert aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure des armes et munitions en surplus, non enregistrées ou détenues illicitement qui ont été saisies par les autorités centrafricaines.

Le Comité de coordination des mécanismes de contrôle et gestion des armes et munitions en République centrafricaine a approuvé un protocole, qui a été cosigné par le Ministre de l'intérieur chargé de la sécurité publique et par la Ministre de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée le 26 avril 2023.

Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines a aidé les autorités nationales à éliminer les munitions obsolètes, y compris les munitions

collectées auprès des groupes armés. Depuis 2022, elle a détruit (par incinération) 36 510 cartouches pour armes légères, 215 cartouches pour armes de plus gros calibre et 165 cartouches d'autres types de munitions. Depuis 2014, ce sont 943 575 munitions au total qui ont été détruites.

Au niveau régional, les autorités nationales se sont réunies avec leurs homologues soudanaises dans la préfecture de la Vakaga en décembre 2022 pour discuter des questions de sécurité transfrontalière. Il a été souligné au cours de la visite d'évaluation que la lutte contre la prolifération des armes dans la région relevait de la responsabilité commune de tous les États concernés et que les autorités nationales comptaient également sur les pays voisins pour donner la priorité à ces défis et y faire face ensemble, notamment par la mise en place de dispositifs institutionnels similaires à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Conclusions

Je tiens à remercier les autorités de la République centrafricaine de la coopération apportée à l'équipe d'évaluation du Secrétariat au cours de sa visite. Je me félicite de la détermination manifestée par les autorités à réaliser les cinq grands objectifs de référence. Je salue également les mesures positives que le Gouvernement a prises pour avancer dans la réalisation des objectifs de référence avec le concours de la MINUSCA et celui d'autres partenaires, régionaux et internationaux. Je me réjouis que le cadre constitué par ces cinq objectifs ait permis l'établissement d'un dialogue constructif entre les autorités nationales et leurs partenaires pour étayer les éléments pertinents de la réforme du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de la gestion des armes et des munitions. J'invite le Gouvernement à poursuivre ses efforts, en collaboration avec ses partenaires régionaux et internationaux, afin de progresser davantage vers la réalisation de ces objectifs.

Comme je l'ai indiqué dans mes lettres précédentes, les activités visant à progresser dans la réalisation des cinq objectifs de référence nécessitent un financement important. Aussi, j'encourage la communauté internationale à continuer de soutenir l'action que la République centrafricaine mène pour pouvoir respecter ses engagements à cet égard. Les pays de la région ont également une partition essentielle à jouer dans la lutte contre les transferts transfrontaliers illicites d'armes et de munitions (y compris d'engins explosifs) à destination des groupes armés. Je les invite à redoubler d'efforts pour engager un dialogue véritable en vue d'améliorer la situation humanitaire et sécuritaire en République centrafricaine. En outre, les progrès accomplis dans le cadre des commissions bilatérales mixtes contribuent à assurer une gestion durable des frontières dans l'intérêt de la paix et du développement en République centrafricaine et dans l'ensemble de la région.

Le Groupe d'experts continue de jouer un rôle important en rendant compte des violations des mesures de sanction, en remontant les filières d'approvisionnement en armes et munitions saisies et en identifiant les fournisseurs et les facilitateurs des transferts illégaux d'armes à destination des groupes armés. À ce propos, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) peut aider la République centrafricaine et les États de la région à prendre les mesures nécessaires contre les trafiquants d'armes, dont certains sont nommés dans les rapports du Groupe d'experts depuis 2017.

Alors que les défis sécuritaires en République centrafricaine ne cessent d'évoluer, il sera primordial de poursuivre l'action destinée à soutenir les capacités des autorités nationales dans le domaine de la démobilisation, du désarmement, de la réintégration et du rapatriement ainsi que dans celui de la gestion des armes et des

munitions, pour réduire la disponibilité, le détournement et la prolifération des armes et des munitions qui alimentent les conflits violents, en vue de préserver les acquis et d'apporter une paix et une stabilité durables à la République centrafricaine et à son peuple.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité

(Signé) António **Guterres**
